

Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril 2026 à 18 heures 30

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 8 avril 2026 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 16 Présents : 14 Votants : 16 Résultat du vote : Majorité  
15 pour  
1 Abstention

**Étaient présents** : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Fabien LEMAIRE, Véronique PATERNE, Éric CONTE, Anne BENAICHE, Pauline SEIHLAN, Jean-Pierre VALETTE, Philippe DUACHEUX, Monique LASVENES, Emmanuelle ANTICH, Marie VINCENTI, Yvette DETROIT, Bruno PEGAS.

**Procurations** : M. Jean-Pierre ANGLAS a donné procuration à M. Jean-Pierre VALETTE  
M. Fernand MORA a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

**Excusés** : - Absents : Mme Nicole BETTULA

Mme Emmanuelle ANTICH a été élue secrétaire de séance.

**Délibération n° 11 : EPRD 2026**

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration l'EPRD BP 2026 de la Résidence du Lac-Hervé SABATIE.

En fonctionnement, le budget prévisionnel BP 2026 s'établit comme suit :

GROUPES	CHARGES	PRODUITS
1	471 220 €	2 696 642.81 €
2	2 141 000 €	138 012.77 €
3	302 435.58 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 914 655.58 €</b>	<b>2 834 655.58 €</b>
<u>Equilibre Général</u>	-	<b>80 000€</b>

A noter, le présent EPRD BP est réalisé le plus honnêtement possible mais sur la base d'une dotation Soins estimée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** l'EPRD INITIAL BP 2026 de la Résidence du Lac Hervé SABATIE.

Ainsi fait et délibéré le 22 avril 2026  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme



*Le Président,*  
**Thierry DELBREIL**

*La Secrétaire de Séance*

*Emmanuelle ANTICH*

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé-recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)